

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2688

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 15 décembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2688 décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 16 janvier 2026;
- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 27 février 2026.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 2 mars 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate